

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 33
N° identifiant 2023-0027

Titre Avis à rejoindre l'Appel de Nantes sur la prise en compte de la santé mentale au niveau local

Rapporteur(s) Mme Myriam MARCIL
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	---	---

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Salubrité - Santé publique
------------------	---

À l'occasion du Colloque international villes et santé mentale organisé à Nantes les 1^{er} et 2 décembre 2022, cinq associations d'élus ont appelé collectivement l'État à soutenir les politiques volontaristes et ambitieuses des communes françaises en matière de promotion de la santé mentale, et à les doter de moyens pour conduire ces politiques (Association des maires de France (AMF), Intercommunalités de France, Élus, santé publique et territoires (ESPT), France Urbaine et Réseau des Villes-Santé de l'OMS).

L'Appel de Nantes dans ses grandes lignes

L'Appel de Nantes met en avant le rôle essentiel de prévention en proximité, de lutte contre la stigmatisation qui est un obstacle important aux soins, d'action contre l'exclusion et les discriminations, d'articulation et de coordination avec les acteurs de l'offre de soin au niveau local et de lutte contre les déserts médicaux.

L'Appel de Nantes promeut le développement des Conseils locaux de santé mentale (CLSM), qui associent élus locaux, psychiatrie publique, citoyens – dont les usagers et familles – et tous les services et institutions concernés au niveau local qui permettent d'opérationnaliser ces politiques ambitieuses pour la santé mentale. Les CLSM sont actuellement au nombre de 260 en France et couvrent 20 millions d'habitants. Les cinq associations d'élus appellent au déploiement des CLSM et demandent une meilleure prise en charge financière du coût des coordinateurs de ces CLSM, sur tout le territoire français.

La politique de promotion de la santé mentale à Poitiers

La ville de Poitiers s'est saisie des enjeux de promotion de la santé dès 1997 et mène une politique volontariste sur la santé mentale concrétisée par la labellisation du CLSM par l'Agence régionale de santé en 2017.

Le CLSM de Poitiers permet à plus de 70 partenaires du territoire de décliner un plan d'actions visant à promouvoir la santé mentale et en particulier sur les axes suivants :

- **lutter contre la stigmatisation des maladies psychiques** (par la coordination de la déclinaison locale des semaines nationales d'informations sur la santé mentale et l'organisation de formations tout au long de l'année)
- faciliter la **connaissance partenariale autour des situations complexes** (en animant la cellule de concertation autour des situations complexes et en organisant un projet d'immersions professionnelles croisées permettant aux professionnels de partir en immersion dans les structures partenaires)
- **soutenir les individus** (par les projets visant le développement des compétences psychosociales dès la crèche et dans les écoles sur les temps scolaires et périscolaires, et le déploiement des dispositifs de soutien et d'écoute psychologiques)
- **agir dans les politiques publiques** (par la création d'espace d'échanges avec les élus et directeurs sur les enjeux relatifs à la santé mentale : commission transversale santé, séminaire santé mentale)
- **les engagements des collectivités dans le cadre de l'appel de Nantes.**

L'Appel de Nantes engage les collectivités à :

- **déstigmatiser**
*« Nous promovons des sociétés où les personnes ayant des problèmes de santé mentale ne soient plus exclues ou discriminées. Il s'agit de combattre préjugés et stéréotypes pour rompre leur isolement et prévenir leur exclusion.
C'est avec les personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale que nous inscrivons notre action dans le cadre d'une « démocratie sanitaire » qui donne la parole et le pouvoir de ressaisir leur vie aux premiers concernés. »*

Par les actions dans le cadre du CLSM, et la participation active des personnes vivant avec des

troubles psychiques dans le comité de pilotage de ce dispositif, la ville de Poitiers répond à cet enjeu.

- **décloisonner**

« Nous plaillons pour une approche interdisciplinaire de la santé mentale, le renforcement des collaborations entre tous les acteurs impliqués. C'est une condition indispensable pour transformer nos environnements proches et ainsi améliorer de façon durable et efficace la santé physique et mentale de toutes celles et tous ceux qui vivent dans nos villes.

Nous appelons à ce que la santé mentale soit intégrée à l'offre de soin de premier recours et à l'offre sociale. »

Au niveau de Poitiers, les travaux concernant les situations complexes et les espaces de travail avec les élus rejoignent cet engagement.

- **agir concrètement**

« Chaque projet urbain devra être pensé par les urbanistes et les aménageurs en prenant en compte le critère déterminant de la santé mentale.

Nous nous engageons à intégrer la santé mentale à nos politiques publiques, par exemple en favorisant une approche psycho-sociale de la santé scolaire dès le plus jeune âge, en renforçant l'accès pour toutes et tous au sport et à la culture, ou encore en développant les parcs et jardins et des espaces de déconnexion numérique. »

Les échanges récents avec la Direction urbanisme habitat -Foncier qui se sont concrétisés par la mise en œuvre d'une évaluation d'impacts en santé sur le projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme intercommunal - contribuent à la prise en compte croissante des enjeux de santé dans les politiques d'urbanisme. D'autre part, les travaux relatifs aux compétences psychosociales, à l'accès aux sports, à la culture, à la nature et aux enjeux de Santé environnement rejoignent ces objectifs.

- **interpeller**

« Nous renforcerons la dynamique mondiale engagée en poursuivant ce dialogue continu avec l'ensemble des acteurs concernés grâce à l'organisation tous les deux ans d'un colloque au sein d'une des villes signataires.

Nous appelons l'ensemble des gouvernements à augmenter les moyens dédiés à la santé mentale, notamment pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour l'ensemble des groupes les plus vulnérables, et à créer des contrats de coopération avec les villes, de façon à construire les politiques nécessaires au plus près des territoires, au plus juste des besoins. »

En tant que membre du réseau français Villes Santé de l'OMS, la ville de Poitiers contribue aux réflexions nationales sur différents sujets dont la santé mentale. Ainsi, une contribution avait été rédigée dans le cadre des Assises nationales de la psychiatrie et de la santé mentale en juin 2021. Par ailleurs, la Ville est co-auteur, aux côtés de la ville de Lille et du réseau français Villes Santé OMS, d'une note à paraître intitulée « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale ».

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de donner votre accord sur la mobilisation de la ville de Poitiers sur ces enjeux de santé mentale en rejoignant l'Appel de Nantes.

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171046- AU-1-1
Nomenclature Préfecture	8.2	Aide sociale	